



NOTE TECHNIQUE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Cadre d'application (article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Mandats émis	61 488,88 €	107 481,57 €	168 970,45 €
Titres émis	115 121,44 €	17 247,51 €	132 368,95 €
Résultat de l'exercice	53 632,56 €	- 90 234,06 €	- 36 601,50 €
Résultat reporté N-1	36 169,14 €	21 287,40 €	57 456,54 €
Résultat global	89 801,70 €	- 68 946,66 €	20 855,04 €

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 61 488,88 €.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 115 121,44 €.

La section de fonctionnement présente un solde excédentaire de **+ 53 632,56 €**.

A cet excédent de l'exercice s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2022 de 36 169,14 € pour atteindre un résultat de clôture de **+ 89 801,70 €** en 2023.

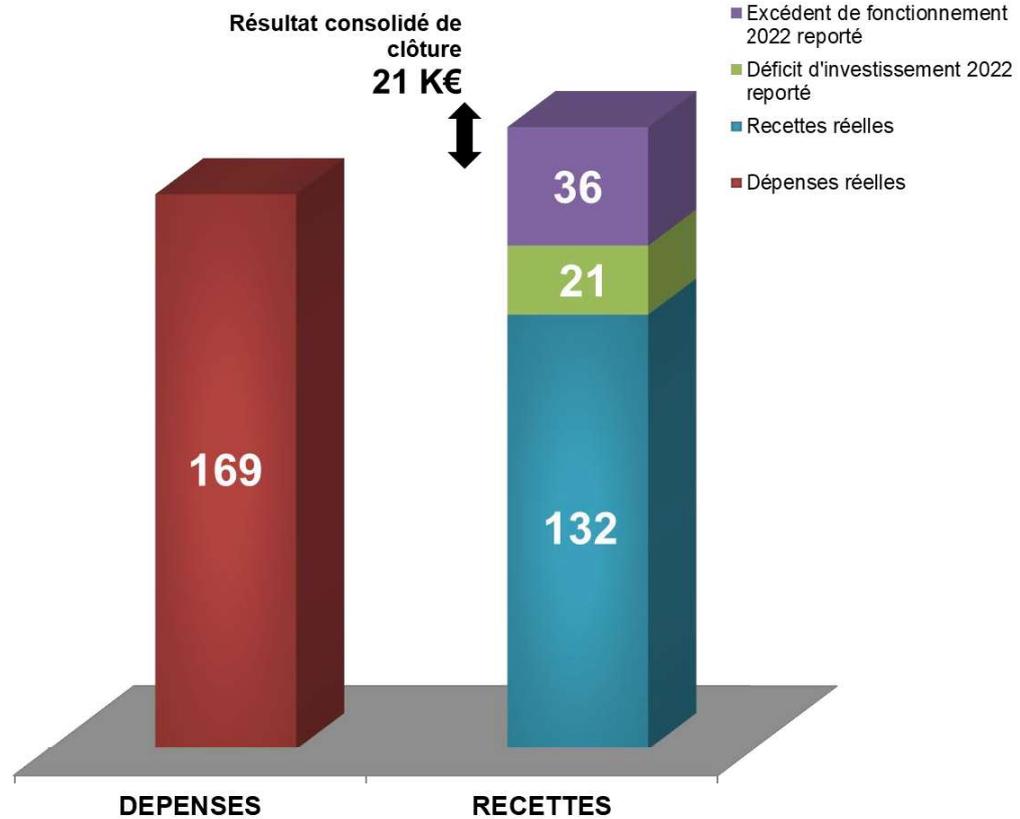
Les dépenses d'investissement s'établissent à 107 481,57 €.

Les recettes d'investissement s'établissent à 17 247,51 €.

La section d'investissement présente un solde déficitaire de **- 90 234,06 €**.

A ce déficit de l'exercice s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2022 de 21 287,40 € pour atteindre un résultat de clôture de **- 68 946,66 €** en 2023.

GRAPHIQUE : RÉSULTATS DÉFINITIFS 2023 AFFECTÉS SUR 2024



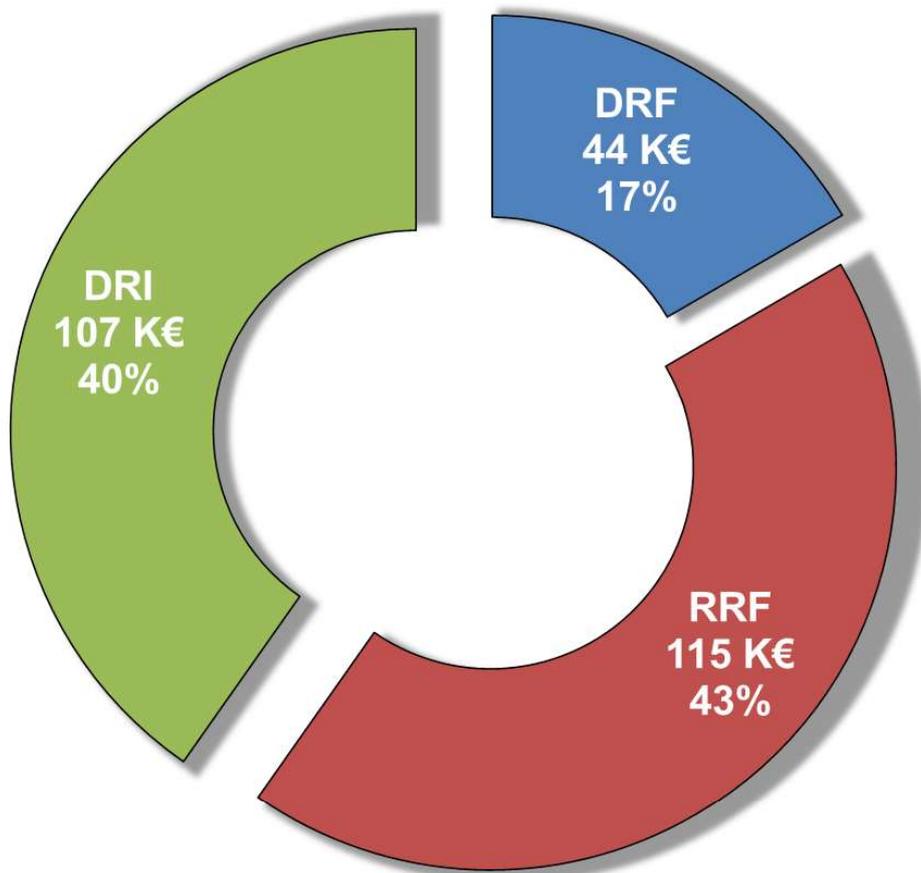
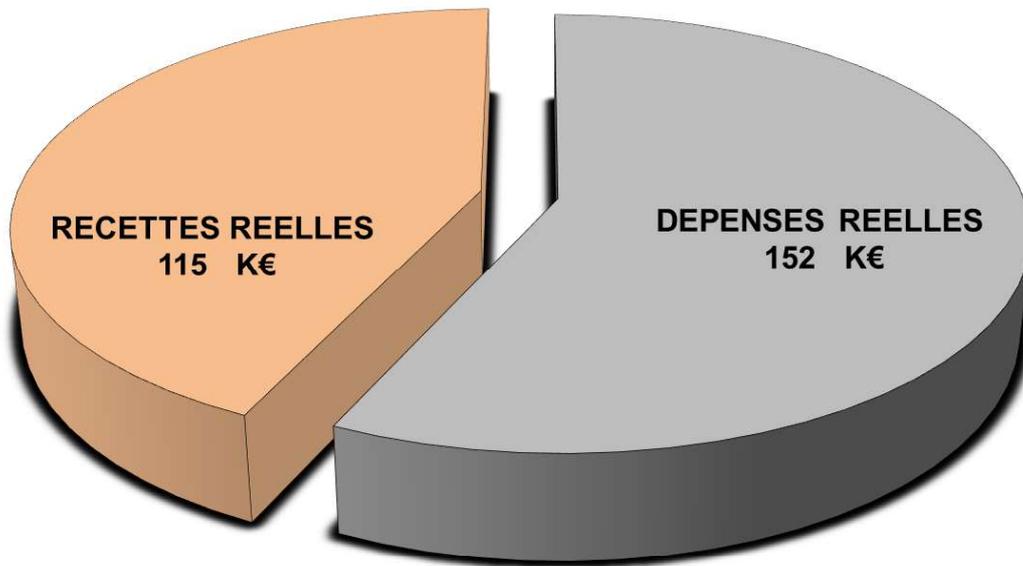
Le résultat global de fonctionnement va être affecté au 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2023	
Excédent de fonctionnement à affecter	89 801,70 €
Déficit d'investissement de l'exercice (A)	- 90 234,06 €
Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1 (B)	21 287,40 €
Déficit d'investissement cumulé au D001(A+B)	- 68 946,66 €
Excédent des restes à réaliser (investissement) (C)	0,00 €
Déficit d'investissement à couvrir au 1068 (A+B+C)	- 68 946,66 €
Excédent reporté au R002	0,00 €



	Dépenses		Recettes	
Investissement	D001	- 68 946,66 €	1068	89 801,70 €
Fonctionnement			R002	0,00 €

GRAPHIQUE : LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2023



1- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 44 241 €

Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des parkings. Elles présentent une hausse de 27 K€ par rapport à l'exercice 2022.

Les charges à caractère général ont atteint 32 K€ et comprennent la télégestion des équipements (16 K€), le loyer du parking de la gare (4 K€), les frais de télécommunication (3 K€), les bobines, tickets et outillages (6 K€) et les services bancaires et frais de dossiers d'emprunt (2 K€).

Les intérêts de la dette n'existaient pas en 2022 et se sont élevés à 4 K€ avec la mise en amortissement du prêt contracté en 2022.

Les impôts sur les bénéfices ont représenté 8 K€, payés pour la première année.

2- LES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 17 248 €

Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 040), les dotations aux amortissements (chapitre 042) ont représenté un autofinancement obligatoire de 17 K€, finançant une partie du renouvellement des biens.

3- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 115 121 €

Leur évolution a marqué une hausse de 115 % (+ 62 K€ en valeur) et se composent uniquement des produits de stationnement comme **autres produits de gestion courante** à hauteur de 115 K€.

4- LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 107 482 €

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 107 K€ avec 57 % de remboursement du capital et 43 % de dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement à hauteur de 51 K€ ont porté sur :

- L'installation de panneaux de jalonnement (30 K€)
- L'extension de la vidéoprotection sur les parkings (13 K€)
- La fourniture et la pose de convertisseurs optiques (4 K€)
- La fourniture de coffres à pièces (4 K€)

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 56 K€, suite à la mise en amortissement du prêt contracté en 2022.

5- LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 17 248 €

Apparaissant pour un montant équivalent en dépenses au niveau de la section de fonctionnement (chapitre 042), les dotations aux amortissements (chapitre 040) ont représenté un autofinancement obligatoire de 17 K€, finançant une partie du renouvellement des biens.

6- LES RATIOS FINANCIERS RELATIFS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	36 K€	71 K€
Taux d'épargne brute	68 %	62 %
Epargne nette	36 K€	15 K€
Stock de dette	280 K€	224 K€
Capacité de désendettement	7,7 ans	3,2 ans

La plus forte progression de la dynamique des recettes de fonctionnement par rapport à celles des dépenses de fonctionnement a contribué à l'amélioration du niveau d'épargne brute.

Cette hausse du niveau d'épargne brute concomitante à une baisse du stock de dette qui s'établit à 224 K€ au 31 décembre 2023, a permis en suivant une division par deux la capacité de désendettement.